



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

surveillance des plages

Question écrite n° 87607

Texte de la question

M. Gilles d'Ettore attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les inquiétudes des sauveteurs embarqués bénévoles et nageurs sauveteurs volontaires qui composent la SNSM concernant la pérennité des aides financières qui leur sont accordées. En effet, ces hommes et ces femmes volontaires et engagés sont les acteurs indispensables de la sécurité sur les plages, tant pour la baignade que pour la surveillance de ces lieux de loisirs où se rassemblent un grand nombre de personnes. Aussi, dans un contexte de progression de la fréquentation de nos littoraux, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour adapter les moyens dédiés à la surveillance des plages afin d'assurer cette mission d'utilité publique pour nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Gilles d'Ettore](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87607

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9602

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)